

# Le suivi de la construction

## En Pays-de-la-Loire

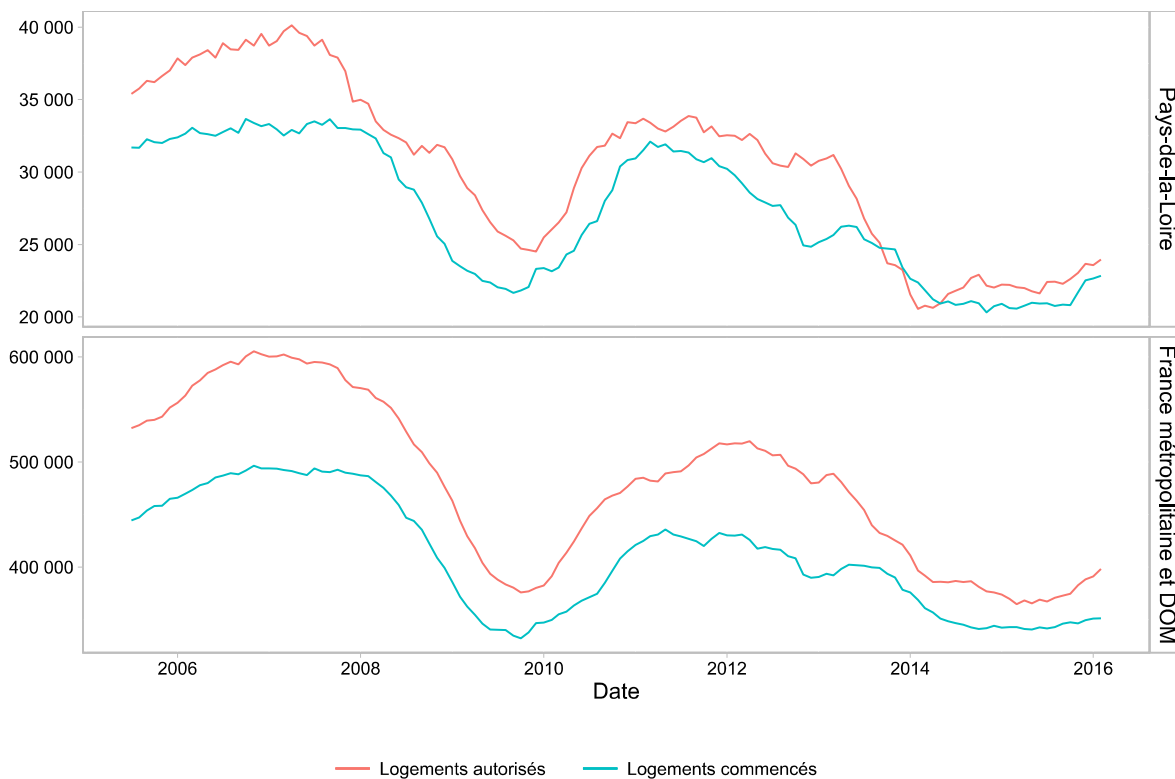
### Février 2016 : Forte hausse des mises en chantier et des autorisations

Entre mars 2015 et février 2016, 22 800 logements ont été mis en chantier sur la région, soit une hausse de 10,9 % sur un an. Une augmentation d'autant plus notable qu'elle s'inscrit dans le contexte d'une évolution au niveau national bien plus modeste (+2,5 %). Cette hausse cache de fortes divergences entre départements : Très dynamique en Maine et Loire et en Sarthe, soutenue Loire-Atlantique, les mises en chantier restent en baisse en Mayenne. Si les mises en chantier de logements collectifs continuent d'être en forte hausse, les mises en chantier de logements individuels purs augmentent à nouveau également.

Entre mars 2015 et février 2016, 24 000 logements ont été autorisés sur la région, une hausse de 7,9 % sur un an (+7,7 % au niveau national). Cette hausse s'observe pour l'ensemble des départements à l'exception de la Mayenne, et pour l'ensemble des types de logements.

La nouvelle carte des régions positionne la région 6ème marché de France pour les autorisations et les mises en chantier.

Logements autorisés et commencés  
En cumul annuel



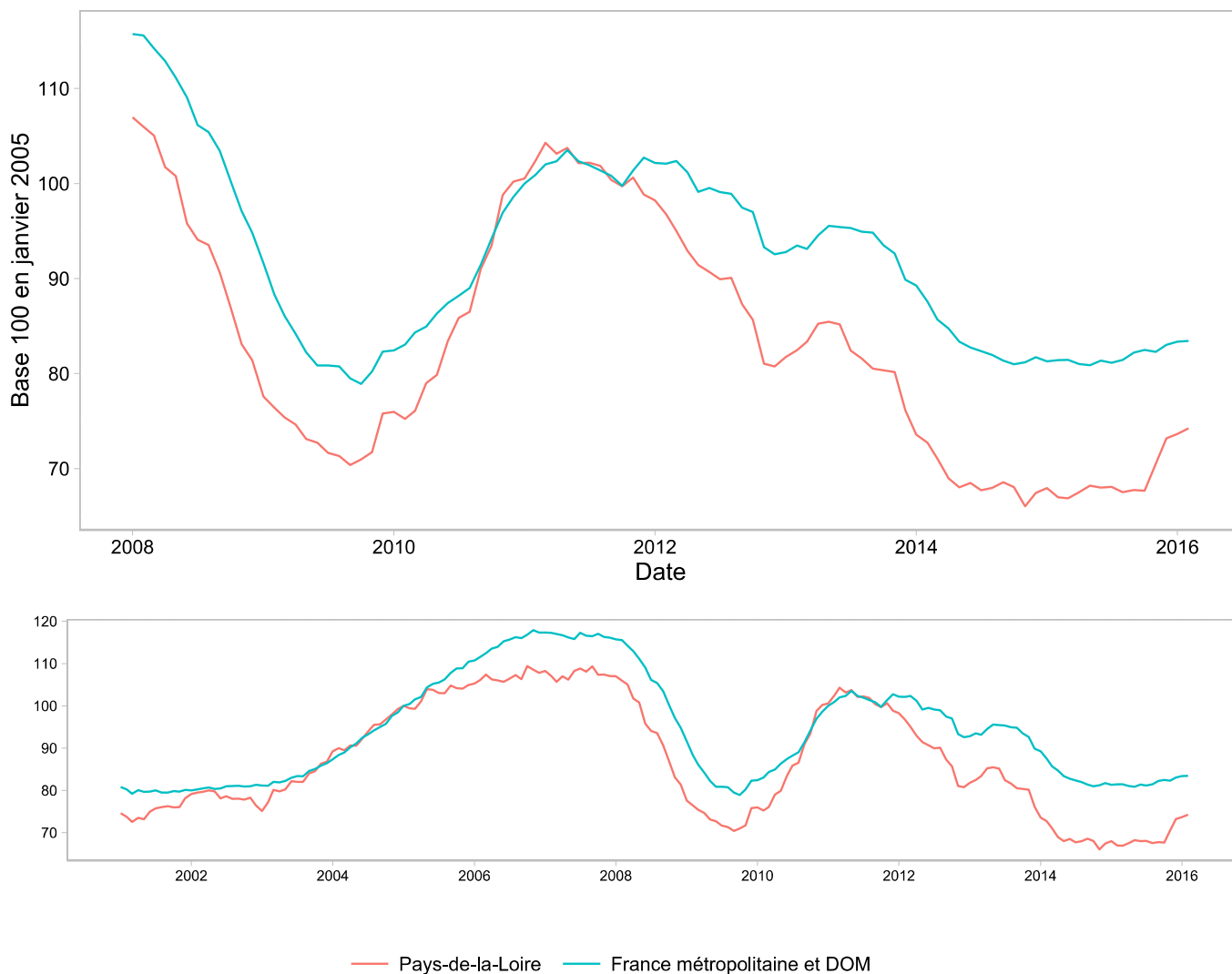
Source : Sitadel, estimations à fin février 2016

## Hausse de 10,9 % des mises en chantier sur la région

Entre mars 2015 et février 2016, 22 800 logements ont été mis en chantier en Pays-de-la-Loire, un chiffre en forte hausse par rapport aux 12 mois précédents (+10,9 %). Les mises en chantier augmentent également au niveau national (+2,5 %).

Entre mars 2015 et février 2016 la région concentre 6,5 % de la construction nationale. Les Pays de la Loire représentent ainsi le 6<sup>ème</sup> marché national suivant la nouvelle carte des régions.

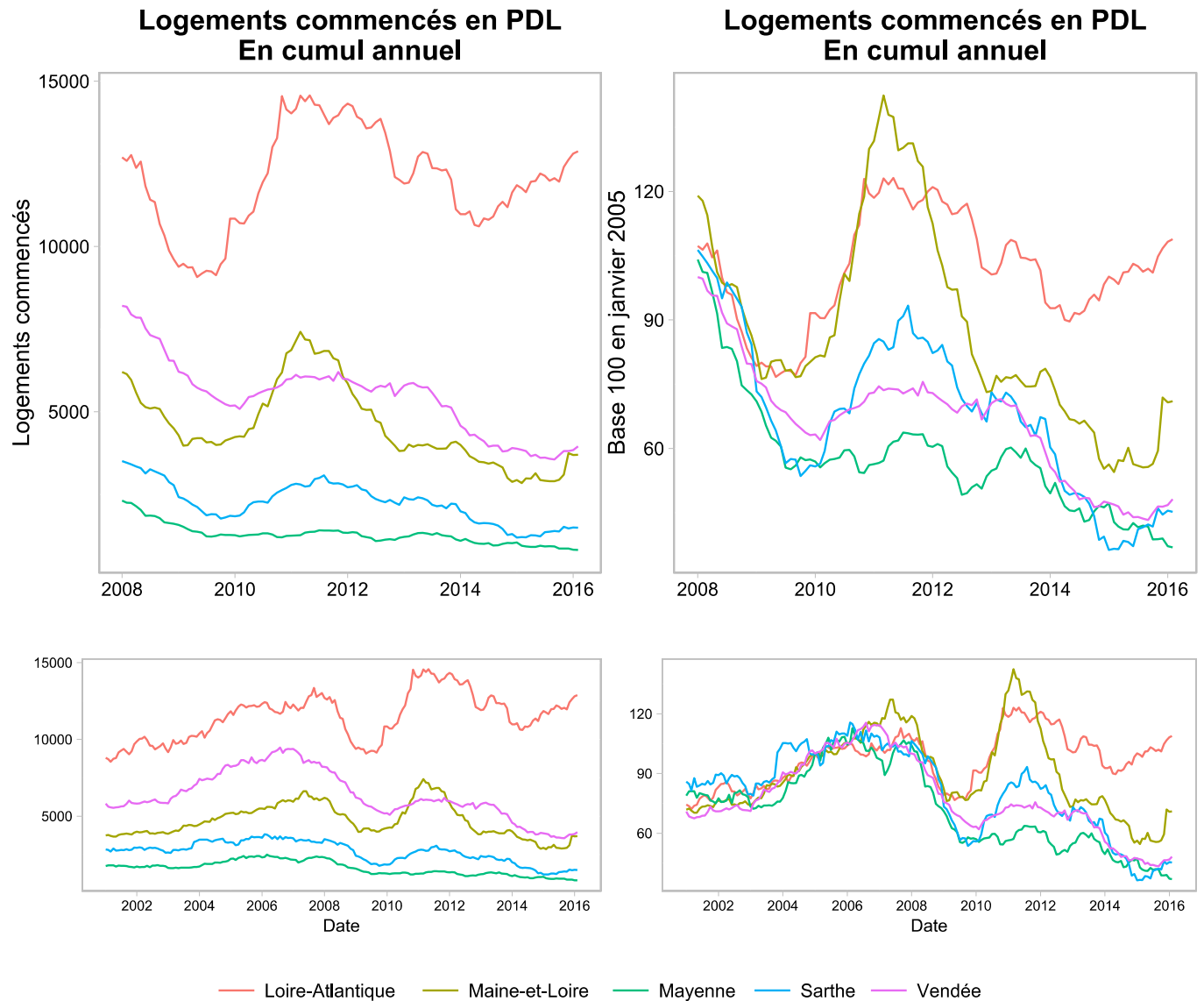
### Logements commencés En cumul annuel



Source : Sitadel, estimations à fin février 2016

## Une augmentation des mises en chantier tirée principalement par la Loire Atlantique et le Maine-et-Loire.

Entre mars 2015 et février 2016, la Loire-Atlantique a enregistré 12 900 mises en chantier, soit 9,5 % de plus sur 12 mois. Dans le même temps, le Maine-et-Loire voit son nombre de mise en chantier augmenter de 30,3 %, la Sarthe augmente ses mises en chantier de 23,6 % et la Vendée de 2,7 %. À l'inverse, on observe une baisse des mises en chantier en Mayenne 13,7 %.

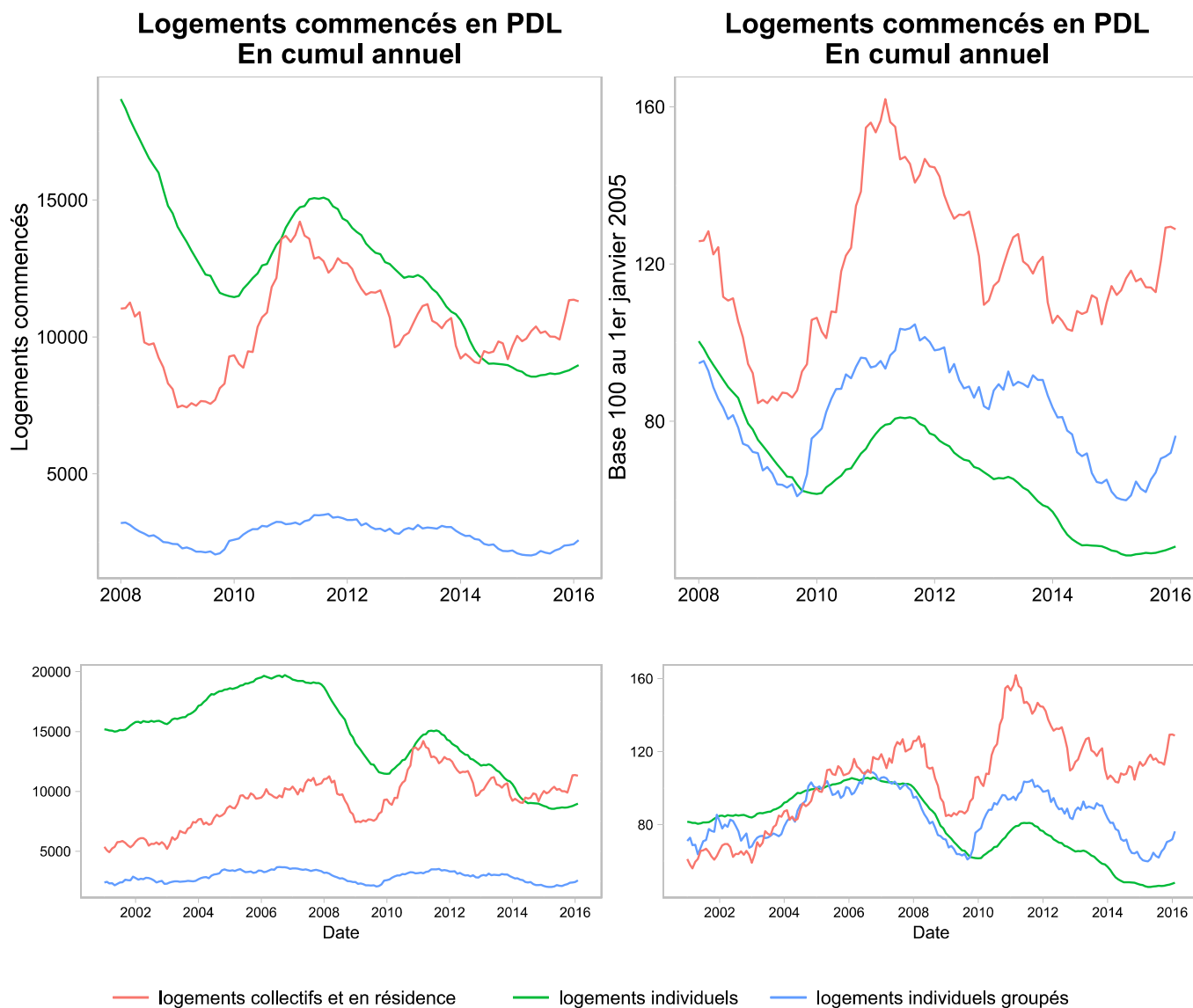


Source : Sitadel, estimations à fin février 2016

## Une reprise portée par le collectif

Entre mars 2015 et février 2016, 11 300 logements collectifs et en résidences ont été mis en chantier. Ces logements progressent de 14,9 % par rapport aux 12 mois précédents.

Le nombre de logements individuels purs commencés augmente de 2,8 %. La part de logements individuels purs n'est plus dans la région que de 39,5 % sur 12 mois. Celle-ci reste toutefois supérieure de près de 11 points à la moyenne nationale.



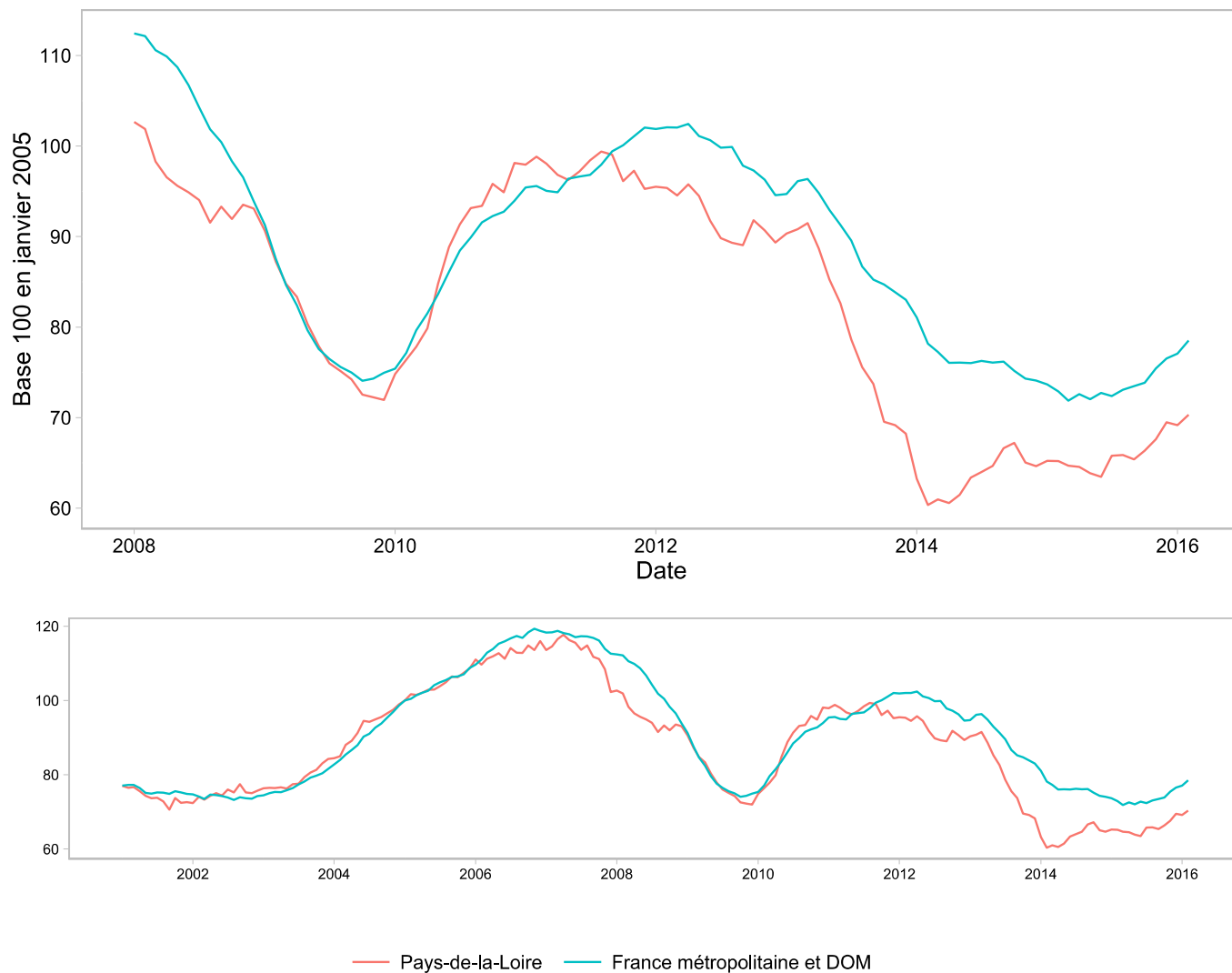
Source : Sitadel, estimations à fin février 2016

## Des autorisations en hausse de 7,9 %

Entre mars 2015 et février 2016, 24 000 logements ont été autorisés en Pays-de-la-Loire, un chiffre en hausse de 7,9 % sur 12 mois. Dans le même temps, les autorisations augmentent de 7,7 % au niveau national.

Entre mars 2015 et février 2016, la région concentre 6 % de la construction nationale. Les Pays de la Loire représentent ainsi le 6<sup>ème</sup> marché national suivant la nouvelle carte des régions.

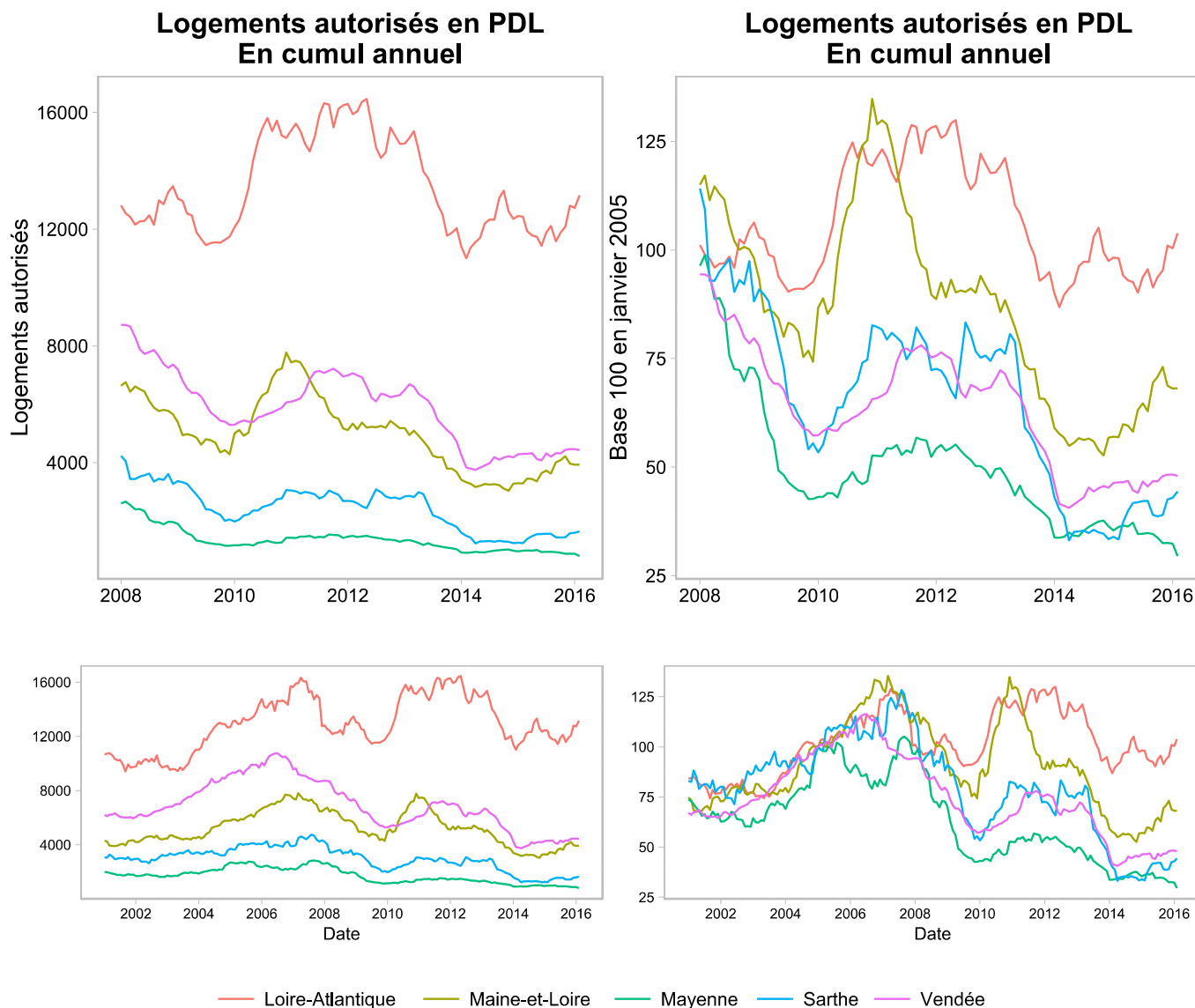
### Logements autorisés En cumul annuel



Source : Sitadel, estimations à fin février 2016

## Un nombre d'autorisations en hausse dans tous les départements

Tous les départements connaissent une augmentation des autorisations. Les hausses les plus notables s'observent en Maine-et-Loire (+19,8 %) et en Sarthe (+33,1 %).



Source : Sitadel, estimations à fin février 2016

## Une hausse des autorisations pour tous les types de logements

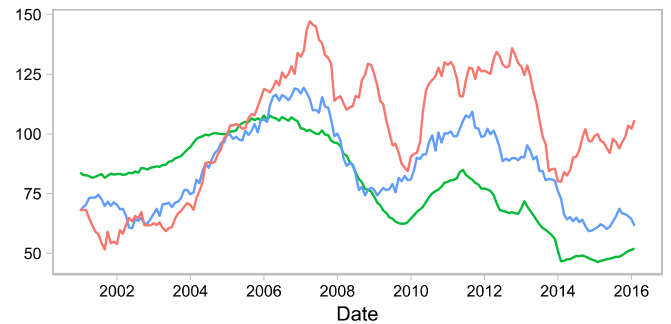
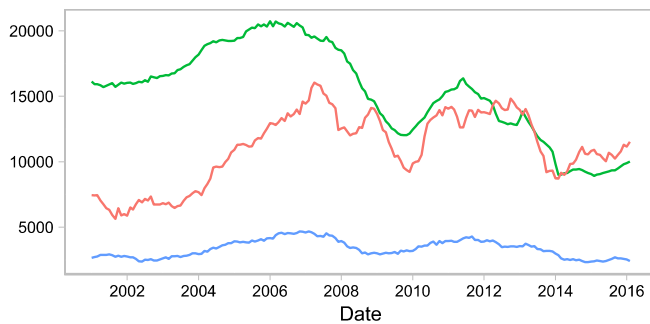
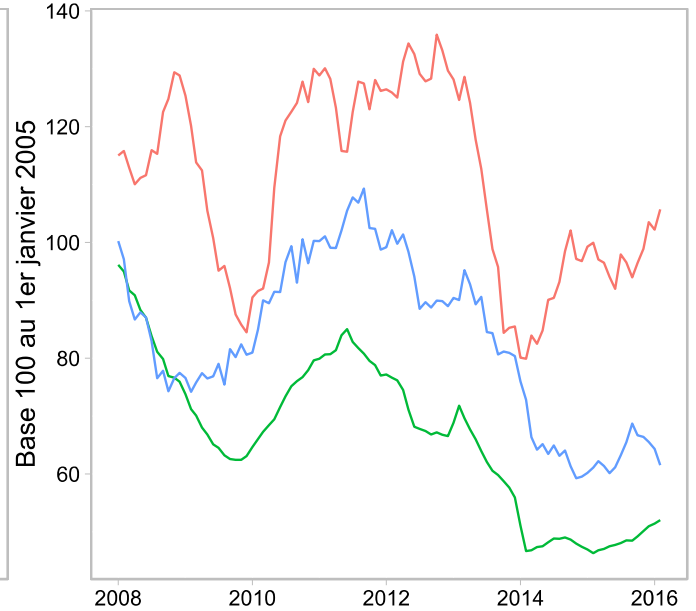
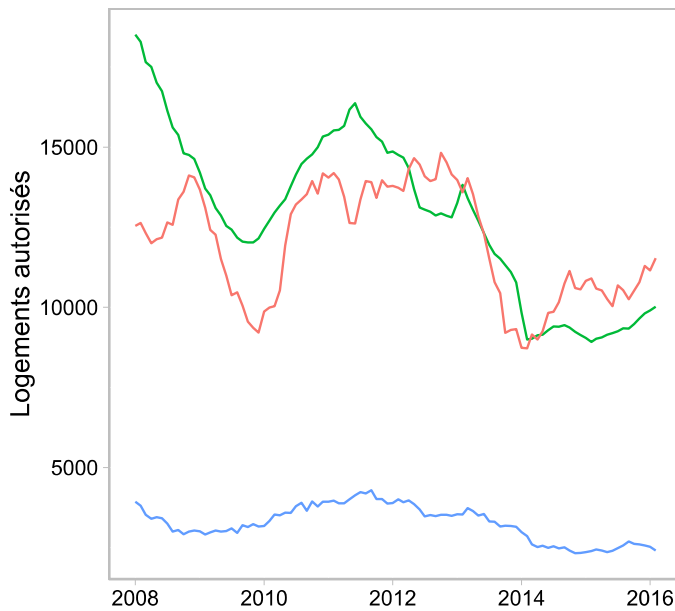
Entre mars 2015 et février 2016, 11 500 logements collectifs et en résidences ont été autorisés en Pays-de-la-Loire, en augmentation de 5,8 % sur 12 mois.

Avec 10 000 permis, le nombre d'autorisations de logements individuels purs est en hausse de 12,4 %.

La part des logements individuels purs dans les logements autorisés n'est plus dans la région que de 41,7 % sur les 12 derniers mois. Celle-ci reste toutefois supérieure de plus de 13 points à la moyenne nationale.

**Logements autorisés en PDL  
En cumul annuel**

**Logements autorisés en PDL  
En cumul annuel**



— logements collectifs et en résidence    — logements individuels    — logements individuels groupés

Source : Sitadel, estimations à fin février 2016

## Données de cadrage

	Autorisations		Mises en chantier	
	De mars 2015 à février 2016	Evolution sur 12 mois (en %)	De mars 2015 à février 2016	Evolution sur 12 mois (en %)
Loire-Atlantique	13 200	5,9	12 900	9,5
Maine-et-Loire	3 900	19,8	3 700	30,3
Mayenne	800	-18,5	800	-13,8
Sarthe	1 600	33,1	1 500	23,6
Vendée	4 400	3,2	4 000	2,7
<b>Pays-de-la-Loire</b>	<b>24 000</b>	<b>7,9</b>	<b>22 800</b>	<b>10,9</b>
Logements individuels	10 000	12,4	9 000	2,8
Logements individuels groupés	2 400	0,7	2 600	26,0
Logements collectifs & en résidence	11 500	5,8	11 300	14,9
<b>France métropolitaine et DOM</b>	<b>398 200</b>	<b>7,7</b>	<b>351 200</b>	<b>2,5</b>
Logements individuels	112 400	2,1	100 600	-2,3
Logements individuels groupés	45 700	2,7	37 200	-2,1
Logements collectifs & en résidence	240 100	11,6	213 400	5,7
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	23 000	-8,7	21 300	-7,3
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	40 300	10,1	38 700	-1,4
Auvergne-Rhône-Alpes	51 400	-1,5	46 500	-3,1
Bourgogne-Franche-Comté	9 300	-4,9	6 200	-5,1
Bretagne	20 900	21,5	16 000	7,3
Centre-Val de Loire	9 600	-3,1	9 600	-6,5
Corse	7 700	131,7	5 100	0,7
Île-de-France	75 000	19,0	65 400	21,2
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	43 800	3,6	38 400	1,7
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	21 800	-5,9	20 700	-5,8
Normandie	15 600	6,5	15 800	-0,5
<b>Pays de la Loire</b>	<b>24 000</b>	<b>7,9</b>	<b>22 800</b>	<b>10,9</b>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39 700	18,5	30 500	-2,7
Drom (hors Mayotte)	16 100	-3,1	14 100	-0,2

Source : Sitadel, estimations à fin février 2016, arrondis à la centaine pour les niveaux, calcul sur niveaux exactes pour les évolutions.



## Pour en savoir plus

**La conjoncture nationale sur la construction de logements :**

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/s/construction-logements.html>

**La conjoncture nationale sur la construction de locaux :**

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/s/locaux-non-residentiels.html>

**Données détaillées nationales sur le logement :**

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/r/sitdel2-donnees-detaillees-logements.html>

**Données détaillées nationales sur les locaux :**

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/r/sitdel2-donnees-detaillees-locaux.html>

**L'analyse structurelle de la construction de logements en Pays de la Loire :**

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/publication-structurelle-sur-les-a2879.html>

**L'analyse structurelle de la construction de locaux en Pays de la Loire :**

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/publication-structurelle-sur-les-a2878.html>

## La source SITADEL

### Application du droit des sols

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant une autorisation, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux.

Selon la nature des travaux, le document d'urbanisme sera :

- un permis de construire (PC),
- un permis d'aménager (PA),
- une déclaration préalable (DP).

La demande de permis est traitée par les services instructeurs de la commune, de la communauté de communes ou par les services instructeurs des directions départementales des territoires (et de la mer) pour les collectivités n'ayant pas délégation de compétence.

### La base de données SITADEL

La base de données Sit@del2 rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales) au service statistique du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, déclarations d'ouverture de chantier, déclarations d'achèvement des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les séries de la construction utilisées pour la conjoncture sont élaborées à partir de cette base.

En matière de logement, les séries d'estimations en date réelle sont produites mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Elles visent à retracer dès le mois suivant, l'ensemble des événements à leur date réelle. Sur la base des données collectées, les séries intègrent une estimation de l'information non encore remontée. Ces séries sont actualisées chaque mois pour prendre en compte les informations les plus récentes. Les estimations en date réelle corrigent des éventuels défauts de collecte des déclarations d'ouverture de chantier. Elles remplacent les données en date de prise en compte qui étaient utilisées jusqu'en 2014 pour le suivi de la conjoncture.

Pour en savoir plus sur l'impact de ce changement sur la région Pays-de-la-Loire, consultez la note « **Un nouveau suivi statistique de la conjoncture construction sur les Pays de la Loire** » sur le site de la DREAL Pays-de-la-Loire, [www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr), rubrique « Connaissance et évaluation » / « Études et publications » / « Marché du logement ».

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Service connaissance des  
territoires et évaluations

5, rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 NANTES cedex22  
Tél : 02 72 74 73 00

#### Rédaction et mise en forme :

Maëli THEULIERE  
[maeli.theuliere@developpement-durable.gouv.fr](mailto:maeli.theuliere@developpement-durable.gouv.fr)

**Directrice de publication :**  
Annick Bonneville

**ISSN : 2109-0025**